

Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 10 avril 2019 portant désignation des membres de la Commission d'agrément

A.M. 17-01-2023

M.B. 07-04-2023

La Ministre de l'Aide à la Jeunesse,

Vu le décret du 18 janvier 2018 portant le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse, l'article 146 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 décembre 2018 relatif aux conditions générales d'agrément et d'octroi des subventions pour les services visés à l'article 139 du décret du 18 janvier 2018 portant le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse, son article 45 § 2 ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 avril 2019 portant désignation de la Commission d'agrément ;

Considérant la proposition de la Fédération des institutions de prévention éducative (F.I.P.E) en date du 21 décembre 2022,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er} de l'arrêté ministériel du 10 avril 2019 portant désignation des membres de la Commission d'agrément, les mots " Thierry MEEUS » sont remplacés par " Assetou Elabo ».

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 17 janvier 2023.

V. GLATIGNY